



LETTRE OUVERTE

Monsieur Pierre Dubreuil
Directeur général
Office français de la biodiversité
12, cours Lumière
94300 Vincennes

Lons le Saunier, le 16 février 2021

Objet : Situation du Lynx boréal en Bourgogne-Franche Comté - Information parue dans des médias régionaux - Position de l'Office Français de la Biodiversité

Monsieur le Directeur général,

Nous avons récemment pris connaissance dans la presse régionale d'une position qui serait celle de votre établissement, sur la question de la saturation des sites potentiels d'accueil de lynx dans le département du Doubs.

A notre connaissance, cette position n'est pas confirmée par les travaux scientifiques, ni par aucune donnée robuste sur lesquels devrait reposer un avis de votre établissement.

La saturation des sites d'accueil de l'espèce est un sujet controversé qui a par ailleurs ouvert sur de nombreux débats au cours des travaux préparatoires du plan national de restauration de l'espèce en cours d'élaboration. Dans sa délibération du 12 janvier dernier à laquelle les signataires de la présente lettre ouverte apportent leur soutien, le Conseil National de la Protection de la Nature a par ailleurs clairement recommandé sur ce sujet précis de l'occupation territoriale de l'espèce dans l'ensemble du massif jurassien « *une rédaction plus prudente du texte, en révisant les formulations ambiguës ou non étayées par des références* » (p. 6).

Votre établissement public est évidemment libre de se distancier des avis du Conseil ; nous aimerions croire toutefois, dans le contexte, en une transcription maladroite des propos de vos services, par les media locaux. La répétition de ces propos et l'absence à ce jour de correctifs suscitent toutefois des doutes sérieux à cet égard, ainsi qu'une vive indignation chez de nombreux associatifs et naturalistes.

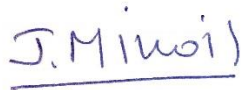
Si votre établissement devait les confirmer officiellement et en l'état, il nous paraîtrait *a minima* indispensable qu'il fournisse les éléments scientifiques et objectifs lui permettant de conclure en ce sens, de façon aussi affirmative.

Dans tous les cas, une clarification publique et prochaine nous apparaît indispensable compte tenu de l'instrumentalisation qui en a déjà été faite par les partisans d'une régulation de l'espèce (voir [article dans ce lien¹](#)), contraire à sa restauration dans un état de conservation favorable et dans le contexte des récentes affaires de braconnage actuellement à l'enquête.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et, dans l'attente de cette clarification, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de toute notre considération.



Pour le Centre Athenas
Gilles Moyne, directeur



Pour l'Entente Naturaliste de
Bourgogne²
Joël Minois, président de
l'AOMSL



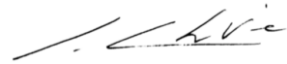
Pour France Nature
Environnement Bourgogne
Franche-Comté
Hervé Bellimaz, président



Pour France Nature
Environnement 25-90
Gérard Groubatch, président



Pour Jura Nature Environnement
Joëlle Pienoz, co-présidente



Pour Nature Jura
Jean-Christophe Vié,
porte-parole



Pour le Pôle Grands Prédateurs
Delphine Durin, présidente

Cc : Olivier Thibaut, directeur de l'eau et de la biodiversité, ministère de la Transition Ecologique et Solidaire ; Serge Muller, président du CNPN ; Monsieur le Préfet de la région Bourgogne Franche Comté/ DREAL ; Antoine Derieux, directeur régional de l'Office français de la biodiversité

¹ <https://www.chassons.com/chasse-en-france/legislation/dapres-lofb-la-population-du-lynx-arrive-a-saturation-dans-le-doubs/359777/>

² L'Entente Naturaliste de Bourgogne est une structure informelle rassemblant :
- La Société d'Histoire Naturelle d'Autun, fondée en 1886, RUP en 1895
- La Choue, fondée en 1979 spécialisée dans l'étude des rapaces nocturnes
- L'Association Ornithologique et Mammalogique de Saône-et-Loire, fondée en 1977